

vail une question inspirée par une dépêche que j'ai reçue ce matin de la ville de Glace-Bay (N.-E.) se lisant ainsi:

La municipalité ayant sommairement suspendu tous les travaux de secours vendredi dernier, mettant 140 hommes en état de chômage total, 600 hommes, femmes et enfants se trouveront vraisemblablement sans nourriture la semaine prochaine. La municipalité nie toute responsabilité en la matière, alléguant que le Dominion et la province ont discontinué leur contribution à l'assistance-chômage. Le service de la voirie a décidé de prendre parmi les congédiés quinze ouvriers pour poursuivre les travaux exécutés par les chômeurs. La municipalité a poussé son manque d'égards pour les intéressés jusqu'au point de ne pas achever le programme des travaux de la semaine. Pouvez-vous nous venir en aide?

S'il existe une entente entre la municipalité, la province et le Dominion en ce qui concerne l'assistance aux chômeurs nécessaires, en quoi consiste-t-elle? S'il n'en existe pas, le Gouvernement entend-il remédier à l'état de choses signalé par le télégramme que je viens de citer?

L'hon. N. A. McLARTY (ministre du Travail): L'honorable député de Cap-Breton-Sud a bien voulu me prévenir de son intention de me poser cette question. Malheureusement, n'en ayant reçu avis qu'en arrivant à la Chambre, je n'ai pu vérifier les faits signalés. Je crois cependant—sous réserve de vérification—que le gouvernement fédéral n'a jamais fait de contribution aux travaux municipaux dont il s'agit. De plus, comme l'honorable député le sait, le Dominion a cessé de contribuer aux secours directs, ayant laissé la question aux autorités de qui relevaient ces questions en premier lieu, savoir les provinces et les municipalités.

Tout ce que je puis faire en la matière, c'est d'avertir le gouvernement provincial que la question a été signalée à la Chambre. Je le ferai volontiers.

TROUPES CANADIENNES

DEMANDE DE DÉPÔT DU MÉMOIRE PRÉSENTÉ PAR
LE GÉNÉRAL MCNAUGHTON CONCERNANT LES
OUVRIERS SPÉCIALISÉS

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. H. A. BRUCE (Parkdale): Je voudrais demander au très honorable premier ministre si le Gouvernement déposera sur le bureau de la Chambre le mémoire soumis le ou vers le 11 septembre par le général McNaughton, concernant les ouvriers spécialisés et les artisans dans l'armée ou l'industrie.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Il n'y a pas de doute qu'il existe un document de ce genre, monsieur l'Orateur, mais je devrai tout d'abord aller aux renseignements, puis me convaincre qu'il

[M. Gillis.]

peut être déposé. S'il est opportun de le faire, nous le déposerons.

SUBSIDES

L'ordre du jour appelle:

Suite du débat ajourné sur la motion suivante du ministre des Finances: Que M. l'Orateur quitte maintenant le fauteuil pour que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides; et sur la proposition d'amendement de M. Senn.

Le très hon. W. L. MACKENZIE KING (premier ministre): Je voudrais simplement dire un mot au sujet de l'entente à laquelle en sont venus, je crois, les whips des différents groupes. Bien qu'en réalité la Chambre doive se former en comité des subsides pour étudier la motion de l'honorable représentant d'Haldimand (M. Senn) au sujet des crédits de l'Agriculture, il est entendu que les honorables députés discuteront les crédits agricoles se rapportant aux paiements relatifs au blé sans préjudice de la proposition d'amendement de l'honorable député. Cela permettra au ministre de l'Agriculture (M. Gardiner) de traiter avant l'ajournement cet aspect de la question agricole que l'on considère comme très important.

M. COLDWELL: Cela ne nuira en rien à la proposition d'amendement de l'honorable représentant d'Haldimand (M. Senn)?

Le très hon. MACKENZIE KING: Pas du tout.

M. A. H. BENICE (Saskatoon): J'attendais l'occasion de traiter de la politique du blé, soit au cours du présent débat, soit en comité des subsides. Je dois avouer que je préfère l'aborder au cours du débat sur la motion de l'honorable représentant d'Haldimand.

L'hon. J. G. GARDINER (ministre de l'Agriculture): Je crois que nous nous éloignons un peu de la question, monsieur l'Orateur. On m'a donné à entendre que la Chambre se formerait en comité pour étudier la question du blé.

M. l'ORATEUR: La motion dont la Chambre est saisie a pour objet que je quitte le fauteuil afin que la Chambre se forme de nouveau en comité des subsides. On a proposé un amendement à cette motion.

L'hon. M. GARDINER: Si je comprends bien ce qui a été décidé vendredi soir, on devait permettre aujourd'hui à la Chambre de se former en comité, sans nuire à l'amendement de l'honorable député d'Haldimand, afin de poursuivre le débat sur le blé, interrompu à la fin de la séance de vendredi. En mettant cette question aux voix, nous irions à l'encontre de la motion de l'honorable député d'Haldimand.